



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-25026>

Département(s) de publication : **74**

Annonce n° **25-25026**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Mairie des Contamines Montjoie

Correspondant : BARBIER François, Maire

Adresse : 4 Route Notre Dame de la Gorge, 74170 Contamines Montjoie

Coordonnées :

Téléphone : 0450470020

Télécopieur : 0450470970

Courriel : dgs@mairie-lescontamines.com

Adresse internet : <http://www.mairie-lescontamines.com>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : MISSION MAITRISE D'OEUVRE - MISE EN CONFORMITE BATIMENT "GARDERIE LA GALIPETTE"

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : La commune des Contamines-Montjoie est propriétaire d'un bâtiment où se situe « La garderie La Galipette » pour l'accueil des enfants de 3 mois à 6 ans, géré par l'EPIC Office de Tourisme des Contamines-Montjoie. La structure fonctionne conformément au code de la santé publique et au décret n°2000-762 du 1er août 2000 (modifié par les décrets 2007-230 du 20 février 2007 et 2010-613 du 7 juin 2010 et par le décret 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants) et aux instructions en vigueur de la Caisse Nationale des Allocations familiales, ainsi qu'aux dispositions du règlement intérieur. A ce titre, le bâtiment nécessite d'être mis en conformité, conformément aux prescriptions de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) avec un programme d'actions devant être validé avant septembre 2026

Section 5 - Conditions relative au marché

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- PRIX : 30%
- Pertinence des méthodes que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de sa mission : 30%
- Valeur qualitative sur les compétences, moyens, références de l'équipe affectée à la mission : 40%

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 03/04/2025 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2025-03
Renseignements complémentaires : Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Cette consultation bénéficie du Service DUME. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info> Modalités d'ouverture des offres : Date: 03 avr. 2025 Lieu : Marchés réservés : NON Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, BP 1135 38022 Grenoble Tél : 0476429000 Fax : 0476422269 Mel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : « En cas de manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence, cette consultation peut faire l'objet : - Avant la signature du contrat : 1) d'un référé pré-contractuel, avant la conclusion du contrat, dans les conditions définies par les articles L.551-1 et suivants, et R.551-1 et suivants du code de justice administrative, - Après la signature du contrat d'un référé contractuel, au plus tard le trente et unième jour suivant la publication de l'avis d'attribution du contrat, dans les conditions définies par les articles L.551-13 et suivants, et R.551-7 et suivants du code de justice administrative. » Les offres peuvent uniquement être remises électroniquement

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/03/2025